



Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Contact

Centre Communal d'Action Sociale
35 rue de la Motte – 85710 Bois-de-Céné
Tél : 02 51 68 20 84
Président : M. Yoann GRALL

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Missions

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal, présidé par le maire. Le CCAS propose un ensemble de services pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Les principales actions concernent :

- ✗ l'instruction des dossiers d'aides financières
- ✗ l'accès à l'épicerie solidaire
- ✗ la mise à disposition de bois
- ✗ l'organisation d'un repas annuel pour les personnes de plus de 75 ans
- ✗ l'organisation d'un arbre de Noël pour les enfants en décembre
- ✗ l'accès au service « espace look », l'atelier culinaire et les sorties payantes (*Village Oasis*)
Contact : Mme CHAUVIN (animatrice) au 06 33 26 07 25
Pour tous renseignements, CCAS de Challans au 02 51 49 79 62
Le programme des animations est actualisé tous les trimestres. *Possibilité de télécharger le programme sur le site de la commune : <http://www.boisdecene.fr> (onglet « vie municipale / CCAS)*

Les administrateurs et les agents du CCAS sont tenus, en vertu de l'article L 133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, **au secret professionnel**.

Accès à l'épicerie solidaire

En cas de difficultés financières, une demande d'accès à l'épicerie solidaire peut être déposée auprès du CCAS. Pour cela, un imprimé est à compléter et à accompagner de pièces justificatives. Un accord donné par le président du CCAS permet l'accès à l'épicerie solidaire (Secours Catholique de Challans) pendant un, deux voire trois mois (*possibilité de renouvellement*).

Mise à disposition de bois

Possibilité de récupérer du bois de chauffage, dans la limite du stock, aux ateliers municipaux, route de Machecoul à Bois-de-Céné, sous réserve d'obtenir au préalable une autorisation signée de la mairie.

Service « prestation coiffure »

Le CCAS de Bois-de-Céné a validé, lors de sa réunion du 8 février 2018, la possibilité de donner l'accès aux bénéficiaires cénéens fréquentant le village OASIS de se faire coiffer et de bénéficier de la mise en place d'ateliers socio-esthétiques, à moindre coût.

Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation (*imprimé à demander auprès du CCAS de Bois-de-Céné*).

Conditions d'accès

Jeudi après-midi de 14 h à 17 h

Refus si présence de poux

1 séance / 2 mois

1^{er} inscrit = 1^{er} à participer ; possibilité de mettre en liste d'attente pour la prestation suivante

Les enfants de moins de 16 ans des usagers peuvent également bénéficier de la prestation les jeudis et vendredis après-midi lors des vacances scolaires.

Règlement obligatoire à l'inscription

Pas de remboursement possible, sauf absence justifiée avec attestation (*maladie, hospitalisation, entretien d'embauche, décès*).

Tarifs prestation coiffure

ADULTES	Prestation	Prix à payer par usager
Shampooing coupe	Shampooing homme/femme	3,00 €
	Coupe homme / femme	
Shampooing coupe brushing	Brushing cheveux courts	5,00 €
	Brushing cheveux mi-longs	
	Brushing cheveux longs	
Couleur + soin	Couleur + soin	2,00 € supplémentaire pour une couleur

ENFANTS	Prestation	Prix à payer par usager
Shampooing coupe	Shampooing coupe enfant de moins de 10 ans	3,00 €
	Shampooing coupe pour ado	
Shampooing coupe + brushing	Séchage ou coiffage	5,00 €